

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 26 juin à 20 h 00, le conseil municipal de la Commune de Saint Sylvestre, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Angélique TERRANA, Maire

Date de la convocation : 22 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Présents : Mme Angélique TERRANA, MM. Bernard GIBAUD, Benjamin COLLIN, Mmes Géraldyne MORELL-BONNEAU, Sabine RICHEN, Mme VASSEUR, Yves LACROIX, Mme Mireille KIEFFER, MM Frédéric MORA, Jérôme BERLAND, Raymond FAURE, David BUCHET, Frédéric ROUMILHAC, M. Nicolas FERMOND

Absents: Mme Sophie BOUSSAROQUE)

Secrétaire de séance : Monsieur Yves LACROIX

*Ce conseil se tient à la salle polyvalente dans le cadre du Covid 19 avec les mesures de distanciations et de mesures sanitaires adéquates.*

### **ORDRE DU JOUR**

- Taux d'imposition des taxes directes locales
- Composition de la commission d'appel d'offres
- Composition de la commission communale des impôts directs (CCID)
- recrutement d'agents contractuels pour remplacer le personnel en cas d'absence ou en cas de surcroît de travail
- convention avec le centre de loisirs d'Ambazac
- adhésion à l'application de télétransmission Actes – choix de l'opérateur de transmission et acquisition d'un certificat d'authentification
- aide classe de neige aux enfants de 5<sup>ème</sup> du collège d'Ambazac
- participation de la commune aux enfants partant en colonie de vacances
- achat d'un taille-haie thermique et d'une débroussailleuse
- vente de la maison de la Chaize
- commande de chaises et de tables pour la classe de CE1 CE2
- demande de subvention à la CC ELAN pour la construction du garage et du city park
- Questions diverses

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales en 2020.

Ils sont donc les suivants :

Taxe foncière (bâti)	15.70 %
Taxe foncière (non bâti)	64.00 %

### **VOTE**

POUR : 14

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

Madame la Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission, outre le maire qui en assure la présidence, comprend six commissaires. Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressé par le conseil municipal.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal propose :

<b>COMMISSAIRES</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>adresse</b>
BARRET Eliane	12/11/1958	12, rue de la Croix du Theil Fanay 87240 SAINT-SYLVESTRE
BIRON Claude	26/02/1951	2 Les Caires 87240 SAINT-SYLVESTRE
BINET Christian	26/10/1945	1 le Jeune Huraud 87240 SAINT-SYLVESTRE
SERVOLE Jan Paul	12/06/1949	20 Chabannes 87240 SAINT SYLVESTRE
MATHURIN Séverine	07/09/1977	3, rue des Cloutiers Grandmont 87240 SAINT-SYLVESTRE
JEMIN Julien	17/09/1982	4 chez Pouyaud 87240 SAINT SYLVESTRE
THENAULT Fabrice	30/06/1973	1 l'Ecluse 87240 SAINT-SYLVESTRE
FAURE Madeleine	31/10/1970	4 la Grande Carrière 87240 SAINT-SYLVESTRE
JUSSERAND Bernard	25/08/1955	6, rue de la Mairie 87240 SAINT-SYLVESTRE
DECHAUD Pierre	08/09/1944	15 route du Rocher de la Baleine 87240 SAINT-SYLVESTRE
JAMMET Éric	12/01/1970	2 rue de la Croix du Theil Fanay 87240 SAINT-SYLVESTRE
THOMAS Martine	08/12/1963	7 chez Pouyaud 87240 SAINT SYLVESTRE
ROUSSEAU Nicole	15/09/1945	8, rue de la Croix du Theil Fanay 87240 SAINT-SYLVESTRE
COLLIN Amandine	27/08/1985	15, route de l'Etang 87240 SAINT-SYLVESTRE
BRUGERE Alain	01/02/1963	20 rue du forgeron Fanay 87240 SAINT-SYLVESTRE
TERRANA Nicolas	14/12/1980	9, rue de la Croix du Theil Fanay 87240 SAINT SYLVESTRE
CHEVALIER Virginie	24/12/1981	4, rue de la Mairie 87240 SAINT-SYLVESTRE
LARIGAUDERIE Martine	11/06/1950	12 Chabannes 87240 SAINT-SYLVESTRE
DEFAYE Vincent	17/08/1975	18, le Vieux Huraud 87240 SAINT SYLVESTRE
RICHEN Vincent	16/05/1981	7 rue du Puits 87240 SAINT-SYLVESTRE
BOYER Béatrice	13/03/1982	4 les chênes 87240 SAINT-SYLVESTRE

**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER LE PERSONNEL EN CAS D'ABSENCE OU DE SURCROÎT DE TRAVAIL**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'avoir recours à des agents non titulaires pour pourvoir au remplacement de certains agents en cas d'absence et en raison d'un surcroît de travail.

Sont concernés par ces dispositions les emplois suivants :

- Le cantinier
- Les agents techniques
- La gérante de l'agence postale
- les agents aux écoles
- la secrétaire de mairie
- l'agent administratif

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- 1 - Autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels selon les besoins des services
- 2 – Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune et que Madame le Maire veillera à l'alimentation nécessaire de la ligne budgétaire ;
- 3 - Dit que ces agents seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique ou administratif 2<sup>ème</sup> classe
- 4 - Autorise en conséquence Madame le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels.

### **CONVENTION AVEC LA MAIRIE D'AMBAZAC POUR LE CENTRE DE LOISIRS**

La convention expire le 31 août 2020.

Madame le Maire demande au conseil s'il souhaite renouveler la convention pour la prochaine année scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil demande à Madame le Maire de prendre un rendez-vous avec la prochaine municipalité d'Ambazac.

### **ADHESION A L'APPLICATION DE TELETRANSMISSION ACTES – CHOIX DE L'OPERATEUR DE TRANSMISSION ET ACQUISITION D'UN CERTIFICAT D'AUTHENTIFICATION**

Madame Le Maire présente les devis de DEMATIS et de la société SILPC de ISLE.

Le conseil demande de retenir à 10 voix contre 4 la société SILPC car c'est une entreprise locale.

### **PARTICIPATION CLASSE DE NEIGE POUR LES ELEVES DE CINQUIEME DOMICILIES A SAINT-SYLVESTRE EN JANVIER 2021**

Madame le Maire informe l'assemblée que le collège d'Ambazac organise depuis plusieurs années une classe de neige pour tous les élèves de cinquième. Le coût du séjour s'élève à environ 300 € par enfant. C'est pourquoi les enseignants organisateurs souhaiteraient une contribution de la commune pour baisser le coût de la participation familiale.

Madame le Maire propose une participation de 40 € ou 50 € pour les élèves domiciliés à Saint-Sylvestre.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'accorder une aide de **50 €** aux élèves de cinquième de Saint-Sylvestre partant en classe de neige en janvier 2021

VOTE

POUR : 8 pour 50 €  
(6 pour 40 €)

### **SUBVENTIONS AUX ENFANTS JUSQU'A 16 ANS PARTANT EN COLONIE DE VACANCES en 2020**

Madame le Maire propose de reconduire en 2020 l'action concernant l'attribution d'une subvention aux enfants nés avant le 31 décembre 2004 partant en colonie de vacances.

Elle propose soit de verser une participation de 100 € par enfant et par séjour, soit de plafonner l'aide et de la proratiser en fonction de la durée du séjour.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de reconduire l'action concernant l'attribution d'une subvention de 100 € aux enfants nés avant le 31 décembre 2004 partant en colonie de vacances quelle que soit la durée du séjour

### **VOTE**

POUR 100 € : 9

POUR la proratisation : 5

### **ACHAT D'UN TAILLE HAIE ET D'UNE DEBROUSSAILLEUSE**

Madame le Maire présente à l'assemblée les devis pour deux matériels identiques de 2 sociétés

-1 **taille haie** STIHL type HS 82  
MOULINJEUNE 470 € HT  
LIMAGRI MOREAU 472 € HT  
-1 **débroussailleuse** STIHL type FS 260 C-E  
MOULINJEUNE 537 €  
LIMAGRI MOREAU 540 €

Madame le Maire propose de retenir la société MOULINJEUNE.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de ne pas suivre la proposition de Madame le Maire et retenir la société LIMAGRI MOREAU pour l'acquisition du taille-haie et de la débroussailleuse

### **VOTE**

POUR MOULINJEUNE : 6

POUR LIMAGRI MOREAU 9

### **DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GARAGE COMMUNAL ET DE L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE DIVERTISSEMENT ET SPORTIF EN PLEIN AIR**

Madame le Maire rappelle que les dossiers de construction du garage communal et de l'aménagement d'un espace de divertissement et sportif en plein air ont fait l'objet de demande de subvention auprès de département et au titre de la DETR.

Elle propose que ces projets soient soumis à la communauté de communes ELAN pour un subventionnement de leur part.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subvention pour les travaux de construction du garage et de l'aménagement d'un espace de divertissement et sportif en plein à la communauté de communes ELAN

### **COMMANDE DE CHAISES ET DE TABLES POUR L'ECOLE**

Le conseil municipal demande que plusieurs devis soient présentés.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Maison de la Chaize. : Madame KIEFFER et Monsieur LACROIX se portent volontaires pour faire passer la vente sur le site du « bon coin ».

Messieurs BUCHET et FERMOND se portent volontaires pur ouvrir l'église le weekend.

Débat pour savoir s'il est judicieux d'interdire les véhicules à moteur sur une petite partie du chemin des Moines au départ de la chaize.

La maison 2, rue du Presbytère est en vente dans le bourg. Il est proposé de prendre rendez-vous pour une visite.

Demander à l'entreprise CISE d'enlever les piquets le long de la départementale 78 direction Grandmont car ils ne se voient plus dans la végétation – dangereux- Monsieur GIBAUD va le faire.